Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Rabiaa II 1446
8 Octobre 2024

N° 117

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2444**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2444**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2448**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2450**
Homologation de résolutions **2450**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2450**
Avis aux créanciers **2454**
Convocations
Sociétés anonymes **2455**
Sociétés à responsabilité limitée **2460**
Autres sociétés **2460**
Actes Administratifs
Avis au public **2461**
Divers
Avis au public **2461**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Société Locale Al-Mahdhibi de l'Energie

La Société Locale Al-Mahdhibi de l'Energie ayant une personnalité juridique locale, a un capital de dix mille dinars (10 000 dinars). Elle a été constituée le 25 septembre 2024 et est située à Sidi Mohamed El Sekhira, sur la route nationale numéro 2. Elle se spécialise dans la production d'énergie électrique à partir de panneaux solaires et la vente à la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz, tout en contribuant au développement de la région concernée. Sa durée est de 99 ans.

Le nombre d'actions qui sera souscrit et contre lequel un paiement en espèces sera effectué est de 50 actions, représentant un montant total de deux cents mille dinars (200 000 dinars). Les actions seront déposées à la Société Tunisienne de Banque (STB). Un délai d'un mois est prévu, allant du 2 octobre 2024 au 3 novembre 2024, pour l'ouverture des souscriptions, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription avant l'expiration du délai mentionné.

Fondateurs :

- Sonia Ben Mansour : Résidente à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

- Byram Dkhil : Résident à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

- Maha Dhiab : Résidente à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

- Nader Dhiab : Résident à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

- Doha Dhiab : Résidente à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

- Amin Dhiab : Résident à Sidi Mohamed El-Sekhira, Sfax.

2024X01270SODB1

Constitution d'une société locale communautaire

Dénomination sociale de la société à constituer : Société populaire locale de vente de matériels et équipements agricoles de Nouigues.

Type de la société : Locale.

Capital à restituer : 10 000 dinars (dix mille dinars).

Siège social : Sidi Mohamed Nouigues Skhira.

Objet de la société : La société a pour objet la vente d'équipements et de matériels agricoles.

Durée de la société : 99 ans.

Nombre d'actions à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 50 actions pour 10.000 dinars.

Valeur de l'action : Deux cents dinars (200 dinars) par action.

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

Des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable.

D'une manière générale, afin de développer l'activité agricole dans la région, l'ONG locale de Nouigues pour la vente de matériels et d'équipements agricoles peut exercer toute activité visant à promouvoir le secteur agricole.

Réserver 15 % sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 % du capital de la société populaire.

Réserver 20 % aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

Le reste des bénéfices ou des excédents peut être distribué jusqu'à un maximum de 35 % par décision de l'assemblée générale.

L'excédent doit être utilisé pour le développement de ses activités et le développement local Nom de l'agence de l'institution bancaire où les fonds de la souscription seront déposés Banque Nationale Agricole Agence de Skhira.

Période de souscription ouverte : Du 7 octobre 2024 au 14 novembre 2024.

Délai administratif avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant la date limite mentionnée.

Comment et où l'assemblée générale constitutive sera convoquée : Après la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par la publication d'un avis dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens et l'affichage de l'invitation au siège de la municipalité de Skhira.

Les personnes désirant participer à la constitution de la société doivent déposer leurs créances auprès des fondateurs de la société et à l'endroit désigné par eux à cet effet en remplissant un bulletin de participation fourni par les fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Les fondateurs :

- Haitham Ghzail, résident à Skhira Tél : 26390607

- Mabrouka Sboui, résident à Al Mghdhya Al Skhira Tél : 44549478

2024X01287SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

BOITE METALLIQUE TUNISIENNE

B.M.T

SA au capital social de : 19.500.000 Dinars

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B19243

M.F : 578596Y

CNSS : 22458833

Aux termes de délibération du conseil d'administration en date du 12 septembre 2024, il a été décidé de :

- Désigner Mr. Slaheddine Chaouch en tant que président du conseil d'administration qui assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

- Désigner Messieurs Hssine Zgolli et Mohamed Habib Ben Hadj, directeurs généraux adjoints de la société.

- Le conseil d'administration décide que la signature sociale devrait impliquer conjointement des deux membres de la direction générale.

Il a été enregistré à la recette des finances, rue Ghandi en date du 20 septembre 2024 sous le n°24805467.

Il a été déposé au RNE le 25/9/2024 sous le n°2024108163.

2024T00948SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital de 2.000.000 DT à 3.400.000 DT

TUNISIE CAR

Société anonyme

Au capital social de 2 000 000 TND

Siège social : Rue des Usines, Z.I. Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Ben Arous

MF / Identifiant unique : 1428617J

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5/12/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 12/02/2024 enregistrement n°24500603, quittance n°1413, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 2.000.000 de dinars à 3.400.000 de dinars, soit une augmentation de 1.400.000 Dinars, par l'émission de 140.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 septembre 2024 sous le n°2024102891 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/12/2023

2- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 5/9/2024 enregistrement n°24803116, quittance n°6855.

3- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 5/9/2024 enregistrement n°6854, quittance n°24803114.

4- Un Certificat délivré par le conseil d'administration est approuvé par le commissaire aux comptes enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 5/9/2024 enregistrement n°6854, quittance n°24803117.

Augmentation du capital est ainsi réalisé et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 3.400.000 Dinars, divisé en (340.000) actions de 10 dinars chacune».

2024R02487SANB2

Réalisation de l'Augmentation du capital de 30.108.000 DT à 102.000.000 DT

Société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI»

Société anonyme

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rézig - Mégrine Ben Arous

Matricule fiscal : 0784797G

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/12/2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine Tunis le 26/3/2024 enregistrement n°24702099, quittance n°M029282, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social de la société pour le porter de 30.108.000 de dinars à 102.000.000 de dinars, soit une augmentation de 71.892.000 Dinars, par l'émission de 718.920 actions nouvelles de 100 Dinars chacune a été libéré totalement à la souscription.

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Un exemplaire des documents ci-après énumérés, ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 11 septembre 2024 sous le n°20241 0428 :

1- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2023

2- Liste des souscripteurs et états des versements enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 10/9/2024 enregistrement n°6995, quittance n°24803173.

3- Un Certificat délivré par le conseil d'administration est approuvé par le commissaire aux comptes enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 11/9/2024 enregistrement n°7009, quittance n°24803183.

Augmentation du capital est ainsi réalisé et l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 (nouveau) «Le capital social est fixé à la somme de 102.000.000 Dinars, divisé en 1.020.000 actions de 100 dinars chacune».

2024R02488SANB2

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique (RNE) : 1378567 M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25/9/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 26/9/2024 sous le n°24803419 Quittance n°7389, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes des exercices 2021 et 2022 et affectation de ses résultats au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant les exercices 2021 et 2022.

4- Renouvellement des mandats des administrateurs; M. Mehdi Khouaja, M. Souhail Hachicha et M. Sami Hachicha pour une période de trois ans avec effet rétroactif (2023- 2024-2025).

5- Nomination de M. Kais Hachicha en tant que nouvel administrateur et ce pour la période restante de l'exercice 2024 et l'exercice 2025.

Et, en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 25/9/2024, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 26/9/2024 sous le n°24803418 Quittance n°7388, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général M. Mehdi Khouaja pour une période de trois ans avec effet rétroactif (2023-2024-2025) et définition de ses pouvoirs.

Dépôt :

Un exemplaire de chaque procès-verbal ci haut cité, a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 02/10/2024 sous le n°2024110096.

2024R02502SANB2

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 28/9/2024 au Centre Elife à Djerba, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 30/9/2024 sous le n°24703539, quittance n°M109017 dont un exemplaire a été déposé au RNE 02/10/2024 sous le n°2024110051, il a été décidé de reconduire la nomination de Mr Habib OURIEMMI en sa qualité d'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la Société jusqu'au 5 novembre 2024 avec les pouvoirs les plus étendus.

2024R02504SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société d'Etudes et de Réalisations Touristiques «SERT»

Société anonyme

Au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : Cité les Pins, Immeuble Emeraude. Bloc B, 2ème étage, les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0147222R

Dénomination Sociale de la Société : Société d'Etudes et de Réalisations Touristiques «SERT»

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Cité des Pins, Immeuble Emeraude, Bloc B, 2ème étage, les Berges du Lac, 1053-Tunis

Durée : 99 ans

Montant de l'augmentation du capital : 9.640.000 de Dinars

Nombre d'actions à souscrire : 964.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créances

Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune

Dépôt au Registre National des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2024 sous le n° AC011412024.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne «JORT».

2024402446SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

LAICO TUNISIE Sicaf

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société anonyme

Au capital de 221.962.602 Dinars

Siège social : Cité les Pins. Immeuble Emeraude. Bloc B. 2ème étage, les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1057028D

Dénomination Sociale de la Société : LAICO TUNISIE Sicaf

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Cité des Pins, Immeuble Emeraude, Bloc B, 2ème étage, les Berges du Lac, 1053 - Tunis

Durée : 99 ans

Montant de l'augmentation du capital : 38.919.570 Dinars soit l'équivalent de 12.764.700 dollars américains.

Nombre d'actions à souscrire : 127.647 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créances

Valeur nominale des actions à émettre : 305 Dinars chacune soit l'équivalent de 100 dollars américain.

Dépôt au Registre National des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 26 septembre 2024 sous le n°AC011382024.

Apport en nature : néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne «JORT».

2024402447SANB2

Notice pour l'augmentation du capital de «BANK ABC TUNISIE»

Société anonyme

Au capital de 78.880.000 Dinars

RNE : 0577975B

Siège social : A.B.C Building, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2024, enregistré à la Recette des actes de sociétés le 24 septembre 2024 sous le numéro n°000024033 Quittance n° M007294, les actionnaires de la banque ont décidé à l'unanimité des voix présentes :

D'augmenter le capital social d'un montant de vingt et un millions cent vingt mille dinars (TND 21.120.000) pour le porter de soixante-dix-huit millions huit cent quatre-vingt mille Dinars (TND 78.880.000) à cent millions de Dinars (TND 100.000.000), en créant deux millions cent douze mille (2.112.000) actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes, soit dix (10) Dinars assortie d'une prime d'émission nulle (émission au pair).

L'augmentation de capital à réaliser sera réservée exclusivement à l'Arab Banking Corporation BSC (Bank ABC BSC), et de ce fait, les autres actionnaires renonceront à leur droit préférentiel de souscription au profit de ladite société qui souscrira à l'intégralité de l'augmentation de capital.

Il est fixé un délai de 30 jours de la publication au JORT du PV du 19 Septembre 2024, pour exercer le droit de souscription, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai et un délai de 6 mois de la date de ce PV pour la libération des actions souscrites.

Le montant de la souscription en numéraire doit être versé dans le compte indisponible intitulé «augmentation de capital» et qui est ouvert auprès de la Bank ABC Tunisie, Agence Centrale sous le n° 28000000234140000128.

Dépôt préalable :

Le PV de l'augmentation du capital social a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC011432024 en date du 01 octobre 2024.

2024402449SANB2

INVESTEC.SA

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 dinars

Siège social : Immeuble La Brise du Lac Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac Tunis

Identifiant Unique : 1002943H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale exceptionnelle du 29/7/2024 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 01/8/2024 sous le n°M060400 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28/8/2024 sous le n°202493235, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs en fonction à savoir mesdames et messieurs : Sarra Trabelsi, Chadia Dhieb, Sami Ben Jamaa et Taoufik Ammar et ce pour une période de trois ans.

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 16/8/2024 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 27/8/2024 sous le n°24707454 quittance n°089142 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28/8/2024 sous le n°202493235, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de Mr Sami Ben Jamaa en tant que Président Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour la durée de son mandat d'administrateur. Autorisation de la cession d'une action au profit du nouveau Président Directeur Général.

2024402456SANB2

MAGHREB PARTICIPATION HOLDING

Société anonyme

Au capital de 21.500.000 dinars

Siège social : Immeuble La Brise du Lac, Rue Lac Mâlaren 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 1031657R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale exceptionnelle du 29/7/2024 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 01/8/2024 quittance n°M060400 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28/8/2024 sous le n°202493231, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs en fonction à savoir mesdames et messieurs : Sarra Trabelsi, Chadia Dhieb, Sami Ben Jamaa et Taoufik Ammar et ce pour une période de trois ans.

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 16/8/2024 enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 27/8/2024 sous le n°24707461 quittance n°089142 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 28/8/2024 sous le n°202493231, il a été décidé ce qui suit :

Nomination de Mr Sami Ben Jamaa en tant que Président Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus et ce pour la durée de son mandat d'administrateur. Autorisation de la cession d'une action au profit du nouveau Président Directeur Général.

2024402457SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MZ HOLDING INVEST

Société à responsabilité limitée

Siège social : 28 Rue Tanit - Gammarth 1057 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1718993 W

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mai 2024 à 18h enregistré le 31 mai 2024 à la recette des finances la Marsa - Tunis (quittance numéro 80545 et enregistrement numéro 24703640) a décidé de réduire son capital social par rachat de ses propres parts sociales conformément à l'article 109 paragraphe 4 du Code des Sociétés Commerciales d'un montant de quarante-six millions deux cent soixante et onze mille six cents Dinars Tunisiens (46.271.600 TND) et ce par suppression de quatre cent soixante-deux mille sept cent seize (462.716) parts sociales de cent Dinars Tunisiens (100 TND) de valeur nominale chacune pour le réduire d'un montant de cent trente-huit millions huit cent quinze mille Dinars Tunisiens (138.815.000 TND) à un montant de quatre vingt douze millions cinq cent quarante trois mille quatre cents Dinars Tunisiens (92.543.400TND) composé de neuf cent vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre (925.434) parts sociales de cent Dinars Tunisiens (100 TND) de valeur nominale chacune.

Cette décision de réduction a été confirmée et réitérée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2024 à 10h, procès-verbal enregistré le 1er octobre 2024 à la recette des finances la Marsa - Tunis (quittance numéro 123426 et enregistrement numéro 24706457) en vue de se conformer aux articles 136 et 137 du code des sociétés commerciales.

La Société avise ses créanciers de l'opération de réduction de capital social et leur demande de bien vouloir présenter leur opposition conformément à l'article 137 du Code des Sociétés Commerciales.

Les deux procès-verbaux ont été déposés au Registre National des Entreprises le 3 octobre 2024 sous le numéro 2024110523.

2024402452SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/7/2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis en date du 18/9/2024, Quittance N°M072898, Enregistrement n°24206411 Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à la société WEGO TUNISIA, tout le fonds de commerce situé au local : N°16 (F19) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 46 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce de Café 1ère catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 48. 160dt, 000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sus au 45 avenue Habib Bourguiba, esc "D" 3ème étage Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 3/10/2024.

2024T00949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de vente de fonds de commerce reconnu par les signatures des deux parties le 25/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25/9/2024, enregistrement n°24206433, quittance n°M077412; entre madame Khadija ben Mohamed Farid Laajili de nationalité Tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°00958174 émise à Tunis le 02/8/2022 domiciliée au n°11 rue Habib Tameur Zaghouan en tant que vendeuse et Mr Nizar ben Mohamed Farid Laajili de nationalité Tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°00958751 émise à Tunis le 11/7/2023 domicilié au n°23 rue fleur d'orange Dar Faddalla Soukra Ariana en tant qu'acquéreur, vente de l'ensemble du fonds de commerce situé au kilomètre 7 route de Sousse Mégrine destiné au commerce de cafétéria avec n° d'identification fiscale 956767/F.

Ce présent avis a été publié dans les journaux el Sahafa et la Presse le 02/10/2024.

Toutes oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à la même adresse du fonds de commerce cafétéria.

2024R02483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte procès verbal en date du 30/9/2024 enregistrement n°14204318 quittance n°M095801 du 30 septembre 2024 à la recette des finances de Fouchana, Mr Ouertani Arbi C.I.N n°00064253 a vendu le fonds de commerce à usage vente les légumes et les fruits sise à l'Avenue 07 novembre Naassen Fouchana à Mr Ben Abdalah Chaker C.I.N n°14682380 avec les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit se faire chez le vendeur à l'adresse de F.C avenue 07 novembre Naassen Fouchana dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 3/10/2024.

2024R02490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 30/9/2024 (Quittance n°M114534 Enregistrement n°24208140) la st grand épicerie des jardins a vendu à la st l'épicerie du quartier la totalité du fonds de commerce «à usage tous commerce sauf les activités suivantes : restauration, café, métiers artisanales, boulangerie» sis au 48 Av de Carthage Ain Zaghouane Tunis, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mr Naimi Mohamed Ali demeurant au 05 impasse des huissiers, La Goulette Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux Journaux Le Quotidien et Echourouk le 4/10/2024.

2024R02503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 27/9/2024 n°M140320 Quittance n°24205600 M. Mosbah Ayait CIN 01832595 demeurante à Grombalia a vendu à M. Salem Boukhchim CIN 06528242 demeurante à Zahra Tataouin et M. Mokhtar Jenidi CIN 06577830 demeurant à Zahra Tataouin la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant à un point de vente des fruits secs situé à Barraket Essahel Hammamet son identifiant RNE 0240934A.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu des acheteurs : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux Quotidiens Essahafa et La Presse le 02/10/2024.

2024R02507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 7/3/2024, objet d'enregistrement auprès de la recette des finances de Boumerdes fait le 19/3/2024 n°M017934 et par l'acte sous seing privé en date du 30/4/2024, l'objet de d'enregistrement n°M014599 auprès de la recette des finances de Boumerdes fait le 28/5/2024.

Et l'acte sous seing privé en date du 6/8/2024, l'objet d'enregistrement n°M020487 auprès des recettes des finances de Boumerdes fait le 6/8/2024, rédigés par l'avocat Meddeb Ridha, avocat à la cour de cassation domicilié rue Palestine immeuble panorama Eljem Mahdia signe le contrat entre les parties en tant que revendeur qui sont Ben Ahmed Ben Hassine Kamel et Ben Ahmed Ben Hassine Lamia, Ben Ahmed Ben Hassine Leila et Ben Ahmed Ben

Hassine Omezzine et Ben Ahmed Ben Hassine Latifa Domiciliés Rue Aboulkacem Echabbi Boumerdes.

En vertu de ce contrat; les parties sus indiquées cèdent leurs parts respectives relative au fonds de commerce situé à cité commerciale Boumerdes, et exploité en tant qu'un café connu sous le nom de café «elbaladia» l'acheteur est Ben Ali Mohamed Salah Ben Khalifa Abdallah, Domicilié Rue 3 Août Boumerdes.

Cet avis est publié au journal Echourouk en date du 01/10/2024.

2024S01270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 28 septembre 2024 enregistré à la recette des finances El Mansoura Kairouan le 30/9/2024 Quittance n°M083608 n° d'enregistrement 24205196, la Sté «city system solution» a vendu à la société «Jlassi new update» la totalité du Fonds de commerce exploité dans la vente montage et entretien de logiciels et d'équipements électroniques et informatiques, sise au local situé à l'avenue Mongi Slim n°6 ; Kairouan.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux «Alchourouk et Le Quotidien» le 3/10/2024.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de l'avocat maître Ahmed Amri à son adresse à l'avenue Abou Al Yosr Chaibani à Kairouan.

2024S01274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 27/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30/9/2024 sous la quittance numéro M073915 la société Baccouche SUARL dont son gérant Rached Baccouche a cédé à Jaballah Baccouche la totalité du deux filières de la société sis à l'avenue de la République Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels à la somme de soixante mille Dinars. Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 3/10/2024.

2024S01277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 30/8/2024 et sous signature légalisée en date du 02/9/2024 sous le n°24204584 quittance n°M089398, Monsieur Ben Amor Ben Rzig Aymen demeurant à Sfax route Matar km 2.5; a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à une cafétéria, un local sis à Sfax à rue Mauritanie big ville à madame Torki ben Abderrazek Lamia demeurant à Sfax. Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à l'étude du vendeur dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 18/9/2024.

2024X01272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé en date du 4/9/2024 et sous signature légalisée en date du 10/9/2024 sous le n°24201412 quittance n°M047339, Monsieur Louhichi Sofien demeurant à Sfax route Tanyour km 7; a vendu la totalité du fonds de commerce dont l'objet consiste à un salon de coiffure, un local sis à Sfax à route Tanyour km 6.5 à monsieur Werdi Thahbi demeurant à Sfax route Tanyour km 7. Toute opposition doit être sous peine de nullité adressé à l'étude du vendeur dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah» du 27/9/2024.

2024X01273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

La venderesse : La société LAVADIN, identifiant unique n°1122665X

L'acheteur : La société E MARKET «la mode.tn.trading» identifiant unique N°1381766.

Le fonds de commerce sis au centre commercial d'El Menzah 6, N°58, 50 boutiques, la location a débuté le 7/01/2002 au profit de la société ATRA, par acte de location du 7/01/2002 enregistré à Tunis (Nelson Mandela) le 10/01/2002 n°2300162 et par vente du fonds par acte ssp du 19/12/2009 enregistré à El Menzah 6 le 30/12/2009, case 101904 n°9209243 son objet étant la parfumerie, cosmétique et mode et accessoires; il n'est pas nanti

Montant de la vente cent cinquante mille Dinars payé conformément à l'acte et consigné chez le vendeur,

Contrat de vente : signature légalisée les 09 et 13/9/2024, l'acte a été enregistré à El Menzah 6 le 16/9/2024 par quittance n°122874 et n°24207357, sous peine de déchéance, toute opposition doit être notifiée au lieu du fonds et au nom du rédacteur Maître Slim Krichen, dans les 20 jours de la parution de l'avis au JORT sachant que cet avis est apparu aux journaux le Quotidien et Echourouk en langue arabe le 1/10/2024.

2024402448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 17 septembre 2024, enregistré à la recette des finances Kallat Andalous Ariana, le 17-9-2024 sous le n°24202389, quittance n°M038159, Mr. Zouhaier Ben Boujemaa SESSI, a vendu à Mme Noura Bent Mahjoub Ben Mohamed Hammami, le fonds de commerce exploité dans le local qui est situé à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Thabet - Ariana, exploité restaurant Fast-Food «pizzeria, Crêperie, Sandwich»,

Toute opposition doit être signifiée au cabinet Maitre Najla Jemii Bouktiwa, sis au 20, av 20 Mars immeuble El Mouradi 2 étage - Le Bardo, et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal La Presse en date du 5/10/2024.

2024402458FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 24/9/2024 enregistré à la

recette des finances de Zarzis le 25/9/2024 Quittance n°M107615 enregistrement n°24303481. Monsieur Charfeddine Ben Mouldi Mcharek a loué à titre de location gérance, le fonds de commerce de pizzeria, crêperie, sandwich nommé - la coupole - sis à rue Farhat Hached 4710 Zarzis, à Messieurs Youssef Ben Mohammed Gouss et Ramzi Ben Mohammed Gouss. Les oppositions auront lieu chez les locataires - gérants à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un avis de cette vente a été publié aux journaux Essabah et Le Temps le 02/10/2024.

M.F G/917213

2024R02497FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location en date du 9/9/2024, enregistré à la recette des finances Berges du Lac le 18 septembre 2024 sous le n°24308188, quittance n°M095379. La société PROSYS SARL, Identifiant Unique n°1432892G a loué tout le fonds de commerce «LA PETITE ENFANCE» exploité dans l'activité d'enseignement avant primaire en tant que jardin d'enfants sise au 022 ILE GROENLAND Berges du Lac 2 - 1053, en tant que location gérance libre à Madame Ben Aribi Asma gérant société ISSIMA PLUS SARL, ayant l'identifiant unique n°1887721M pour une durée de cinq (5) ans renouvelable et ce à partir du 01 septembre 2024. Le présent avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «La Presse» en date du 4/10/2024.

2024402454FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole Elbriga

Adresse : Elbriga Gouvernorat Remada Tataouine 3240

Selon récépissé n°79 du 18/3/2024

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ELBRIGA.

Siège social : Elbriga Gouvernorat Remada Tataouine 3240.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Bechir Ben Mohamed Tliha est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Omar Ben Saad Tliha est nommé Trésorier de groupement.

2024R02494APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association promotion des oasis et du patrimoine culturale d'Ain el Karma

Siège : Ain el Karma Tameghza 2212 - Tozeur.

Buts :

- Promotion de l'agriculture oasienne et du patrimoine culturale.

- Encadrement des agriculteurs et les sensibiliser à l'importance de la biodiversité.

- Promouvoir et soutenir les jeunes et les femmes.

- Soutenir la recherche et les expériences scientifiques pour soutenir la production locale et protéger les variétés de semences locales.

- Renforcer la citoyenneté environnementale face aux changements climatiques.

Membres :

- Président : Amor Ahmadi.

- Secrétaire général : Ali Ben Khlifa.

- Trésorier : Nizar Hamadi.

2024R02495APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence SALMA

Rue Moncef Bey N°3 Hammam Chatt

Suite au procès-verbal du 29/9/2024 enregistré à la Recette des Finances d'Hammam Chatt le 30/9/2024 sous le n°24801827 et quittance n°M039931.

Décidons ce qui suit :

1- Approbation de rapport financier et moral de l'année 2024.

2- Désignation d'un nouveau bureau composé comme suit :

- Mme Bel Hadj Amor Naila titulaire de la CIN n°00345316 : Présidente.

- Mme Samira Balghouthi titulaire de la CIN n°02052288 : Trésorière.

- Mr Khalil ben Khayroun titulaire de la CIN n°09617037 : Secrétaire général.

- Mr Slah Eddine Baccouch titulaire de la CIN n°00345399 : Membre.

2024R02489APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un bien commercial aux enchères publiques

Selon le nouveau chapitre 399 et le chapitre 400 du MMMT

Etude Maître Kochti Ahmed

Huissier de Justice

Huissier de Justice : Etude Maître Kochti Ahmed Huissier de Justice auprès du tribunal de 1ère instance demeurant aux 53 Avenue Paris Tunis. Tél : 71320775

M.F. : 723900/Z/A/P/000.

Créancier poursuivant : Amen Bank en la personne de son représentant légal, une société dont le nom est masqué et inscrite au registre B1760411996 au tribunal de Première instance de Tunis sis à la rue Mohamed V Tunisie, son adjoint, Monsieur Imed Hashisha.

Débiteur judiciaire : Société EVATEK, en la personne de son représentant légal, la dénomination société cellule est inscrite au registre National des Institutions sous l'identifiant unique F 1303594 sis au 16 Avenue Solaire, Zone Industrielle Orientale 1, Tunisie.

L'acte exécutif est la copie exécutive de la décision commerciale rendue dans l'affaire n°49640 par le Tribunal de Première Instance Tunisien, avec ses :

Eléments moraux et matériels, et ses composantes par les clients, la réputation et le nom commercial. Articles physiques : tels que chaussures, vêtements de prêt à porter, vêtements de sport et sacs.

Eléments matériels et moraux : Fixés à un montant de : deux cent soixante cinq mille cinq cent quatre vingt dinars (265.580.000).

Attendu qu'après réduction de 20% du prix Initial du bien commercial le montant devient deux cent douze mille quatre cent soixante-quatre dinars (212.464.000).

Dépenses : L'acheteur final supportera tous les frais du procès-verbal établi dans le cadre de L'exécution du présent arrêté, ainsi que les frais d'enregistrement et de publicité du procès-verbal de la vente, lesquels seront annoncés le matin du dernier jour de leur constatation définitive.

Date et lieu de vente : la vente a été fixée le lundi correspondant au vingt huit octobre de l'an deux mille vingt quatre (28/10/2024) à 10 h du Matin au bien commercial proposé pour la vente de chaussures, vêtements de prêt à porter, vêtements de sport et sacs, situé au premier étage du centre commercial Tunis mall division du centre commercial Tunisie de la zone nord est les pins liés au nombre d'opérations commerciales et bénéfices des trois derniers exercices.

Pour plus d'informations sur le cahier des charges, toute personne intéressée peut contacter l'huissier de Justice.

Le bien commercial proposé à la vente : Un magasin de vente de chaussures, vêtements de prêt à porter, vêtements de sport et sacs situé au premier étage du centre commercial Tunis mall division du centre commercial Tunisie de la zone nord est les pins la propriété appartient au condamné : Société EVATEK, en la personne de son représentant légal, la dénomination société cellule est inscrite au registre National des Institutions sous l'identifiant unique F 1303594 sis au 16 Avenue Solaire, Zone Industrielle Orientale 1, Tunisie.

Pour plus d'informations, voir le livret des conditions. Toute personne intéressée peut contacter l'huissier de Justice à son adresse ci-dessus.

Dans tous les cas : La participation à la vente n'est possible que pour ceux qui ont émis une hypothèque, une garantie bancaire ou un certificat d'assurance au trésor public auprès de justice exécutoire, et la décision ne peut être prise que par celui qui a payé l'Intégralité des frais fixés lors de la perquisition. Un délai maximum d'un mois à compter de la date de vente, et le vendeur est exonéré de mentionner les données contenues au chapitre 190 du code de commerce délais administratifs. 2024T00950VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise au 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique n°719413 J, qui a subrogé la STB pour la créance.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Parties saisies :

1- Sadok Ben Kilani Hamada. 2- Héritiers Abdelwaheb Ben Kilani Hamada à savoir : * sa veuve - Aicha Bensouilem * ses enfants : Naoufel Hamada, Khadija Hamada, Kaies Hamada.

Demeurant tous Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzalfa gouvernorat de Nabeul.

3. Héritiers Alaya Ben Kilani Hamada savoir : * sa veuve - Hanifa Bensouilem. * ses enfants : - Amel Hamada. - Ali Hamada. - Lilia Hamada.- Adem Hamada - Thouraya Hamada.

4- Héritiers Ali Tahar Ben Kilani Hamada à savoir : * sa veuve Zeineb Baraket. * ses enfants : * Kilani Hamada. - Toumadher Hamada. - Dhaker Hamada. - Haoua Hamada. - Houssem Hamada.

Demeurant tous à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzalfa gouvernorat de Nabeul.

5- Héritiers Habib Ben Kilani Hamada à savoir : * sa veuve - Najet Limem. * ses enfants : - Houssemeddine Hamada.

Les deux derniers demeurent au lotissement Skouri, El Amrine, Menzel Bouzalfa Nabeul.

6- Héritiers Mohamed Ben Kilani Hamada à savoir : * ses enfants : - Radhia Hamada. Sami Hamada. - Mohamed Hamada.

7- Héritiers Hatem Ben Mohamed Ben Kilani Hamada à savoir : * sa veuve - Fafa Benzouiten. * ses enfants : - Amira Hamada - Rawand Hamada. *son fils mineur Tarak Ben Hatem Hamada représenté par sa mère Fafa Benzouiten.

Demeurant tous à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzalfa, gouvernorat de Nabeul.

En leur qualité de cautions hypothécaires et héritiers des cautions hypothécaires de la société «Hamada Frères» et parties saisies.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. Tél : 71285959. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Les parts immobilières indivises objet de la vente :

Se situent à la région d'El Amrine Manzel Bouzalfa. Ils consistent en la moitié de l'immeuble dénommé «Hammamine» objet du titre foncier n°549202 Nabeul qui est d'une superficie totale de 54590 m² et composé des parcelles.

- La Parcelle n° (22) 52 consiste en une parcelle de plusieurs cotés et angles d'une superficie de 2 hectares, 73 ares, 10 centiares, implantée de divers agrumes. Une piste agricole a été aménagée ainsi qu'un bassin pour stockage d'eau, cette parcelle est dans la possession de Sadok Hamada, les héritiers de Abdelwaheb Hamada les héritiers de Alaya

Hamada, les héritiers de Ali Hamada, les héritiers de Habib Hamada, les héritiers de Mohamed Hamada, les héritiers de Hatem Hamada.

Elle est délimitée du coté Sud, par la parcelle n°E 133 et un immeuble revenant à Kilani Hamada et le T.F. n°123845 en partie, du coté Est par la parcelle n°E139, du coté Ouest par la parcelle n° E139 et une piste agricole.

- La Parcelle n° (21) 51 consiste en une parcelle de forme trapèze d'une superficie de 42 ares et 75 centiares, dont le sol est en pleine et implantée de divers agrumes. Cette parcelle est dans la possession et jouissance de la société SMVDA «Aziza»

Elle est délimitée du coté Sud, par un canal pour évacuation des eaux; du coté Est le titre foncier n° 37003 et le T.F. n°1247 en partie, au nord la parcelle n°E 138, du coté Ouest par la parcelle n°E 139.

- La Parcelle n°17 consiste en une parcelle de forme rectangulaire d'une superficie de 46 ares et 15 centiares, dont le sol est en pleine et implantée de divers agrumes. Cette parcelle est en possession et jouissance de la société SMVDA «Aziza».

Elle est délimitée des cotés Sud, Est et Nord par la parcelle n°E 139, du coté Ouest la parcelle n°E 137.

- La Parcelle n°16 consiste en une parcelle forme trapèze d'une superficie de 1 hectare, 83 ares et 90 centiares, dont le sol est en pleine contient un canal pour évacuation des eaux.

Cette parcelle est implantée de divers agrumes, contient également 2 puits artésiens, elle est en possession et jouissance de la société SMVDA «Aziza».

Elle est délimitée des cotés Sud, Est et Nord par la parcelle n°E 139, du coté Ouest par une piste agricole.

Mise à prix :

Sept cent trois mille six cent quatre vingt dix neuf dinars et 218 Millimes (703.699,218) hors frais.

Date et lieu de vente :

Lundi 4 Novembre 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Grombalia.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire Irrévocable.

2024T00952VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

- Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

- Débiteur saisi : Sabeur Ben Bahri Ben Askar demeurant au 7 bis Rue Abou Jihed, Ain Zaghouan sud, l'Aouina, Tunis.

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Bien mis à la vente : Il est situé au numéro 7 bis, rue Abou Jihad, Ain Zaghouan Sud, délégation et municipalité du Kram, gouvernorat de Tunis et fait partie du T.F n°182750 Tunis dénommée «Al Bahri». Il est facilement accessible par la route nationale n°9, cité Al Mostakbal, Ain Zaghouan, rue Abou Jihad. - Description du bien : le terrain objet du T.F n°182750 Tunis qui consiste en une parcelle rectangulaire de 19,8 m 124 m d'une superficie totale de 455 m². Il est bordé au nord par une villa revenant au tiers; à l'ouest par une villa revenant au tiers ; et à l'est par une route fermée. Au milieu du terrain se trouvent deux blocs de construction, dont le 1er consiste en un rez-de-chaussée occupant 95 m² de la surface du terrain. Le 2nd bloc est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage et occupe 110 m² de la surface du terrain. Les deux blocs sont entourés de zones carrelées. La façade avant de la propriété ne s'ouvre que de 2 mètres sur la voie d'accès principale. On y accède par un couloir de 23 mètres de long et de 2 mètres de large, c'est un couloir commun puisqu'il y a une porte qui s'ouvre sur une villa voisine à l'ouest.

- La situation foncière : Le bien saisi consiste en 95/455 parts indivises revenant au débiteur saisi dans le bien objet du F.F n°182750 Tunis, qui consiste en un bien à usage d'habitation d'une superficie totale de 455 m² / 455 parts indivises (360 parts revenant à Bahri Ben Askar, 95 parts appartenant au débiteur saisi).

- Composantes du bien : Constitué de deux blocs, le 1er occupant 94 m² de la surface totale du terrain; le second 110 m² de la surface totale du terrain. L'expertise a démontré que les parts ne sont pas divisées et n'a pas pu identifier les 95 pièces appartenant au débiteur saisi. Selon le père de ce dernier, c'est le 1er bloc qui appartient au débiteur saisi. Il s'agit d'un bâtiment simple et modeste d'une superficie de 94 m², entouré d'une clôture le séparant du reste de l'espace. Le couloir menant à l'entrée principale est de 12 m². Ledit bâtiment se compose d'un espace extérieur (le couloir susmentionné), hall central donnant sur l'entrée principale sous forme de couloir de 10m d'où se ramifient tous les espaces), salon de 23 m² ouvert sur le hall, cuisine de 13m² salle d'eau de 8m², chambre 1 de 20m², chambre 2 de 16m². La construction est dans l'ensemble est en bon état.

Les matériaux utilisés pour la construction et la décoration (carrelage, faïences, bois pour les portes, menuiseries en aluminium) sont de type modeste. Elle n'est pas équipée de plafonds en plâtre, avec seulement une bande de plâtre décoratif sur le pourtour du salon. L'éclairage est ordinaire et il n'y a pas de chauffage central.

Calcul de l'espace extérieur : Il comprend une partie commune d'une superficie de 43 m², une partie devant le 1er bloc de 51,5 m² en béton, une partie devant le 2ème bloc de 83 m² en carreaux armés pour les espaces extérieurs, les parties entourant les deux blocs d'une superficie de 99,9 m² en carreaux anciens.

- Mise à prix (pour les 95/455 parts indivises revenant au débiteur saisi) : 191.107d000, frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Mardi, 29/10/2024 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de

1ère Instance de Tunis, Rue Bab Benat, Tunis.

- Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux (usage d'habitation). Me Fatma Ben Gouider 198 78 95 83

2024R02492VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiquée.

- Débiteur saisi : Ahmed Ben Kamel Chouchi (en sa qualité de caution solidaire réelle et hypothécaire), demeurant au 44 rue Bellevue, Ouardia, Tunis.

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la Cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis.

- Bien mis à la vente : C'est la totalité de 149,8 parts indivises revenant au débiteur saisi dans l'héritage de son père, Feu Kamel Chouchi, ayant 428 m2 dans la propriété objet du T.F n°591045 Nabeul dénommé «Al Qassimia» de 5330 m² situé à Merazgua, Hammamet, Nabeul et constitué de la parcelle numéro 246 après refonte du T.F mère n°510098 Tunis 52.

La propriété objet du T.F n°591045 contenant les parts saisies est bordée à l'Est des parcelles n° 259 et 247, au : Nord d'une voie publique, Sud d'une voie publique, l'Ouest d'une voie publique.

le bien est situé dans la ville de Hammamet, plus précisément à la rue de «Kleibia», dérivant de la «rue Al-Merazgua» - route régionale n°28 - dans sa partie reliant la ville de Hammamet et Nabeul, et représente 149,8 parts dans le terrain de 428 m² - revenant au débiteur saisi, ses frères et soeurs et sa mère ayant hérité feu Kamel Chouchi - inclus dans la propriété objet du T.F n°591045 Nabeul et qui consiste en un terrain rectangulaire entouré de clôtures murales privées et de voisinage et sur lequel a été construit un immeuble de deux étages comprenant trois locaux d'habitation, à savoir :

Un petit studio situé au rez-de-chaussée composé d'un séjour avec kitchenette et un couloir desservant une salle de bain et une chambre à coucher. Il est en bon état car il a été récemment aménagé.

Une grande demeure au rez-de-chaussée composée d'un séjour, un hall, deux chambres à coucher, un salon, deux salles d'eau et une cuisine. Elle est en bon état et dotée d'un système de chauffage central.

Un 2ème logement au 1er étage, accessible par un escalier depuis le rez-de-chaussée qui mène également au toit, composé d'un hall, un salon, 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau et une cuisine avec balcon. Il est dans l'ensemble en bon état et nécessite quelques travaux d'entretien du matériel sanitaire, électrique et de peinture.

Le bien saisi est situé dans un quartier résidentiel urbain couvert par le plan d'urbanisme de la ville de Hammamet, en cours de révision pour une zone destinée pour des bâtiments résidentiels de moyenne densité UAa3. Il est équipé de tous les réseaux nécessaires et se caractérise par sa proximité des principaux axes routiers ainsi que celle de la mer (environ 870 m) où se concentrent de nombreux établissements touristiques et de loisirs. L'état général des constructions est en bon, bien qu'elles aient été construites il y a environ une vingtaine d'années, et ne nécessitent que quelques améliorations.

- Mise à prix (pour les 149,8 parts indivises revenant au débiteur saisi) : 254.558d500, frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Lundi, 4/11/2024 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia, Rue Beji Kaïd Sebsi, Grombalia, Nabeul.

- Visite des lieux : Tous les jours en respectant la particularité des lieux (usage d'habitation).

2024R02493VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Poursuivant : Abdelwaheb ben Thaw ben Chikh Mhammed demeurant rue 1er juin Zeramdine.

2/ Partie saisie : Ali. Ben Khalifa Abdelmoumen, demeurant à rue Tahar Fhal Zeramdine.

3/ Avocat poursuivant : Maître Chouikh Khmais, borj khfacha bloc 3 4ème étage Monastir.

4/ Immeuble mis en vente :

Le un quart 1/4 indivis des immeubles immatriculés suivants sis à Zeramdine :

- L'immeuble nommé « El birr» objet de titre Foncier n°35594 Monastir d'une superficie de 7659 m².

- L'immeuble nommé «Wadi Echeb» objet de titre Foncier n°40253 Monastir d'une superficie de 4942 m².

5/ Mise à prix : vingt trois mille neuf cent cinquante sept dinars 750 millimes (23957.750d).

6/ Date et lieu de la vente : le mercredi treize novembre deux mille vingt quatre (13/11/2024) à partir de 9h du matin à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir.

7/ La visite de l'immeuble : se fait tous les jours à partir de 10 h du matin jusqu'à 18 h.

2024S01272VEPA1

Licitation d'un bien aux enchères publiques

Il sera procédé le jeudi 14 novembre 2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le demandeur de licitation : Abdelmajid Ben Soyeh Bouassida, travailleur à l'étranger CIN n°02975321, demeurant au 38 Rue Magreb Arabe Ksibet Sousse - Sousse.

La défenderesse : Latifa Bent Taher Stanbouli, copropriétaire, travailleur, CIN n°02803059, demeurant à Ksibet Sousse - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lazreg Sonia, Avocate à la cour, sise à l'Avenue Commandant Béjaoui Immeuble Sousse Tower Sousse, MF 798311S/ tél 73219757.

Le bien Immobilier mis en vente : La totalité d'un divisé de type isolé orientée nord, au milieu duquel s'est installé une villa, tout au long de son arrière sud s'étendent un annexe et un garage. Le tout se situe sur le côté sud de rue Taher Sfar de la zone municipale de Ksibat Sousse délégation Zaouia. Ksiba et Thrayet gouvernorat de Sousse.

Les limites : Du nord rue Taher Sfar d'où l'orientation, de l'est et du sud un terrain nu d'une tierce personne et de l'ouest propriété de Sadok Mathlouthi.

Cet immeuble est constitué d'une villa d'un seul étage et d'une annexe.

La superficie totale du terrain est de 586 m² / Bâti : 185 m² pour la villa et 100 m² pour l'annexe.

Mise à prix : Trois cent quatre vingt seize mille deux cent dinars (396.200,000 d) en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01273VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Partie saisissante : Samir Ben Mohamed Trabelsi titulaire de la cin n°05290844 demeurant à la route de Menzel Chaker km 4.5 avenue 175 n° 8 Sfax.

Débiteurs poursuivis : Moez Ben Rchid Ben Farah titulaire de la cin n°05368921 demeurant à la route de Menzel Chaker km 3 impasse el Bamous Sfax.

Avocat poursuivant : maître Zaher Feki avocat à la cour de cassation de la société Dami et Feki avocats associés société civile professionnelle d'avocats demeurant avenue Habib Thameur immeuble Océan Blue 6ème étage 3000 Sfax

Immeuble saisi : La totalité de la propriété d'une superficie de 899 m² sise à la route d'el Ain à km 11 à Sfax. Elle consiste en un terrain où il a été édifié une chambre en état de délabrement actuellement avec quelques sapins forestiers.

Ses dimensions sont les suivantes en partant du coté sud- est vers le nord 33.77 mètres puis s'incline vers l'ouest 24.75 mètres puis vers le sud avec uns inclinaison vers l'ouest «angle cassé» 5.70 mètres puis vers l'est 22.17 mètres ou elle rejoint le coin de départ.

Elle est limitée au sud par une voie, à l'est Houssem Koubaa, au nord Chokri Dammak et à l'ouest une entrée. Elle est limitée à son côté nord par un mur sa partie inférieure est en dur et sa partie d'en haut en briques et de son côté ouest par un mur d'environ 80 cm de hauteur.

La mise à prix : quatre vingt neuf mille neuf cent dinars (89.900,000 dinars).

Date et heure de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 13/11/2024 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Zeher Feki.

Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères et pour personnes étrangères l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024X01278VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Tuniso- Saoudienne de Recouvrement S.A., sise 19 rue des Jasmins Nouvelle Ariana, R.N.E. n°0815441 C. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Abderrahmen Ben Mohamed Benismail C.I.N. n°0715647, demeurant 2 rue Ali Ben Ghdhahom Nouvelle Médina Ben Arous.

En sa qualité de débiteur, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

Les parts indivises revenants au défendeur objet du titre foncier n°37714 Ben Arous sis 2 rue Ali Ben Ghdhahom La Nouvelle Médina consistent en une boulangerie située au rez-de-chaussée composée une salle avec un comptoir, une autre salle de travail (préparation) à l'arrière du local et une salle d'eau, d'une superficie de 138 m².

L'état général de la boulangerie est moins que moyenne. Le toit en dalle, le sol en carrelage et les portes extérieures en aluminium avec des stores métalliques. La boulangerie est délaissée, elle n'est pas en exploitation.

La superficie des parts indivises revenant au défendeur est de 219,5 m². La superficie couverte (bâtie) de la boulangerie est de 138 m².

Mise à prix :

Deux cent vingt six mille seize Dinars et 576 Millimes Dinars (226.016,576) hors frais.

Date et lieu de la vente :

Jeudi 7 novembre 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024402455VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur

En vertu de l'ordonnance; sur requête n°78720 du tribunal de première

instance de Grombalia en date du 19 septembre 2024, il a été décidé la nomination de Mtre Salhi Abdelbasset en qualité de liquidateur de l'intégralité de la succession biens de feu Abdelhamid ben Hamda El Birsou.

Tout intéressé et concerné peut contacter le liquidateur sus-nommé à son adresse au 11 rue d'Alger immeuble 2 deuxième étage (2ème) Tunis; tél 23390057/50918286.

2024T00955VEPA2

Règlement judiciaire n°937

Société Tunisienne de Prdts de Carrière «SA»

Capital : 1.540.000 DT

Siège social : 2, Avenue de France, Immeuble National N° 345 Tunis

Identifiant Unique : 793018T

CNSS : 227 879 - 23

Le Tribunal de Première Instance de Tunis 1 a statué à propos du dossier de la Société Tunisienne des Prdts de Carrière «SOTUPCA» qui est en état de cessation de paiement à partir du 24 Novembre 2021 et a examiné la possibilité de la poursuite de son activité en adoptant le plan de redressement suivant :

1. Rééchelonnement de la dette du Trésorier Régional de Tunis 1, d'un montant de trois cent quatre vingt dix sept mille cinq cent quarante deux dinars 746 millimes (397.542,746 DT) sur une période de trois (3) ans, soit trente trois mille cent vingt huit dinars 562 millimes (33128,562 DT) remboursable par trimestre jusqu'au 31 Mars 2027 suivant la convention du 28 Juin 2024.

2. Rééchelonnement de la dette de la société Tunisienne de Banque «STB», d'un montant de six cent quatre vingt quinze mille huit cent soixante quatorze dinars 171 millimes (695.874,171 DT) sur une période de sept (7) ans avec un taux d'intérêt égal au taux du marché financier majoré d'un (1) point annuellement.

3. Rééchelonnement de la dette de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises «BFPME» d'un montant de six cent soixante douze mille huit cent cinquante six dinars 676 millimes (672.856,676 DT) sur une période de sept (7) ans avec un taux d'intérêt égal au taux du marché financier majoré d'un (1) point annuellement.

4. Rééchelonnement de la dette de la Banque Tuniso koweitienne «BTK» d'un montant de cent trente huit mille neuf cent soixante dix huit dinars 072 millimes (138.978,072 DT) sur une période de sept (7) ans avec un taux d'intérêt égal au taux du marché financier majoré d'un (1) point annuellement.

La Désignation de l'expert, Monsieur Jalel Haddad, contrôleur d'exécution pour le suivi du plan de redressement, ainsi que la préparation des rapports périodiques concernant la situation de la société et la désignation d'un juge commissaire Madame Ghaya Tej ELMOLK, et l'obligation de publier cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Registre National des Entreprises et en transmettre une copie à la commission de suivi des sociétés économiques.

2024R02501VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal N° : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N°: 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu lundi 21 octobre 2024 à 11 heures, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôts, de publications et autres de droits.

2024T00953SANB3

Deuxième Convocation aux Assemblées Générale, ordinaire et Extraordinaire du 5/11/2024

"FERIAGRI" - SA

Société anonyme

Au capital de 180.000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek AJLANI

P.P.I. Essed 1240 Feriana

Matricule Fiscal : 752330 Y/N/M/000

En raison de l'Impossibilité de participer ou de signer les procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire du 26/9/2024, par visioconférence et en présentiel au siège social de la société, suite à une convocation du liquidateur et président du conseil d'administration de la société tenue le 20 août 2024, les actionnaires de Feriagri qui ont contribué à cette assemblée en présentiel ou à distance (visioconférence) ou qui n'ont pas pu y assister sont Invités à participer une 2ème fois aux travaux de :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5/11/2024 à quinze heures, en présentiel au Bureau du Liquidateur et Président du conseil d'administration sis à Vitroplant Italia, via loreto 170.47521 Cesena (FC) ITALIE, pour ratifier et entériner les résolutions et les décisions de cette assemblée Générale ordinaire, avec le même ordre du jour suivant :

1/ Examen et approbation des Rapports d'activité du conseil d'administration relatifs aux exercices 2021/2022 et 2023.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers des exercices 2021/2022 et 2023.

3/ Approbation des comptes et Affectations des Résultats relatifs aux exercices 2021/2022 et 2023.

4/ Quitus au conseil d'administration.

5/ Entérinement de la nomination d'un commissaire au compte pour les exercices 2022/2023/2024.

6/ Approbation de certaines conventions et opérations spéciales.

7/ Questions diverses.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 5/11/2024 à dix sept heures, en presentiel Bureau du Liquidateur et Président du conseil d'administration sis à Vitroplant Italia, via loreto 170,47521 Cesena (FC) ITALIE, pour ratifier et entériner les résolutions et les décisions de cette Assemblée Générale Extraordinaire, avec le même ordre du jour suivant :

1/ Examen de l'avancement de la liquidation de la société (Jugement Civil n°33668 Rendu par le tribunal de Première Instance de Kasserine du 27/4/2023).

2/ Prorogation du mandat du liquidateur.

3/ Pouvoirs du mandataire Mr Mohamed Abdelkhalek Ajlani.

4/ Accord pour la vente de Matériels suite aux :

- Jugement Civil n°33668 Rendu par le tribunal de Première instance de Kasserine en date du 27/4/2023

- Fin du contrat de location de terre agricole le 31/12/2024 (du 01/01/2015 et finissant le 31/12/2024).

5/ Questions diverses.

La présence de tous les actionnaires est souhaitable, mais au cas ou un actionnaire ne pourra pas assister à la réunion, il peut donner un pouvoir a quelqu'un pour se faire représenter.

2024T00956SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

S.A. au capital de 24.000.000 Dinars

Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 4 novembre 2024 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "la Maison de l'Entreprise", sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31 décembre 2023 ;

6- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration;

7- Affectation du résultat;

8- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit;

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2024R02484SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 0017265L

N° Affiliation CNSS : 120360-80

Messieurs les actionnaires de la Société Zéphir Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 octobre 2024 à 9 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2023.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux états financiers de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2023.

4- Approbation des conventions réglementées

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2024R02485SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 0003594D

N° Affiliation CNSS : 36337-59

Messieurs les actionnaires de la Société Zarzis Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 octobre 2024 à 11 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2023.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux états financiers de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2023.

4- Approbation des conventions réglementées

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs.

9- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

10- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2024R02486SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. Au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 octobre 2024 à 14 h30, au siège de la BH EQUITY 67 Avenue Alain Savary bloc B 3 étage cité jardin 2 Tunis belvédère 1002, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation

- Lecture et approbation des rapports d'activités des exercices 2019, 2020 et 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021

- Affectation du résultat des exercices 2019, 2020 et 2021

- Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

2024R02491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

Identifiant unique : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 14 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Présentation de la démission d'Administrateurs

- Nomination de nouveaux Administrateurs

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02498SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

Identifiant Unique : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 12 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Modification de l'article 17 des statuts

- Mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02499SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

Identifiant Unique : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 10 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Modification de l'article 19 des statuts

- Mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R02500SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant unique : 1193052 P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 5 novembre 2024 à 10h30 du matin Centre Elife Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Fusion des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

2. Mise à jour des statuts

3. Convocation du conseil d'administration pour la nomination d'un Président Directeur Général.

2024R02505SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe

Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le Mardi 5 Novembre 2024 à 9 H du matin au Centre ELIFE à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de la tenue des Assemblées Générale Ordinaire

2- Approbation des résolutions de l'AGO tenue le 7/6/2024 (Jort N°56 du 15/6/2024)

3- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

4- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

5- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

6- Approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales relatives aux exercices 2020, 2021 et 2022

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2020, 2021 et 2022

8- Renouvellement du mandat des administrateurs

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 14 octobre 2024 au siège social de la société.

2024R02506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ITISSALIA SERVICES

Société anonyme

Au capital de 6.045.000 DT

Immeuble Roosevelt Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis

Les actionnaires de la société ITISSALIA SERVICES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à dix heures (10 :00) au siège social de la société; immeuble Roosevelt Km 3,5 sur GP1, Djebel Jeloud 1046 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire et entérinement de sa tenue tardive,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

3- Approbation des états financiers et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2023,

4- Approbation des états financiers consolidés 2023

5- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

7- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2023,

9- Procuration pour le Directeur Général de la société en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'une délégation de pouvoir.

2024R02511SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme

Au capital de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

MF : 4315/K/A/M/000

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 31 octobre 2024 à 11 heures au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024S01268SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

Société régionale de transport de Kairouan

Société anonyme

Au capital de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

MF : 4315/K/A/M/000

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 31 octobre 2024 à 10 heures au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023.

4- Approbation des conventions relatives à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus des administrateurs pour l'exercice 2023.

6- Prolongation des mandats des membres du conseil d'administration.

7- Actualisation du montant des jetons de présence.

8- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

2024S01269SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest SIDCO - SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

I.D RNE : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 octobre 2024 à 9h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur :

1) Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4) Examen et approbation, s'il ya lieu des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

5) Affectation des résultats.

6) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Fixation du montant des jetons de présence.

9) Fixation du montant des indemnités des membres des comités d'audit et d'investissement.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée, sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

2024S01275SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest

SIDCO - SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

I.D RNE : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 octobre 2024 à 10h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024S01276SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES CLINIQUE LA CONCORDE

S.A. au capital de 17 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F. : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 octobre 2024 à 17 heures au siège social, Cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2023,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2023,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Jetons de Présence,

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 20241110209 en date du 4/10/2024.

2024S01288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISEL

SA, au capital de 750 000 dinars

Siège social : Tour Narcisse Montplaisir - Tunis

Matricule fiscal : 032797 A A M 000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISEL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 28 novembre 2024 à 15 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du non-respect du délai de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2023.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2023.

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7) Questions diverses.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

Cette publication tient lieu d'une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2024402450SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2024

Société TIME Higher School

Société anonyme

Capital social : 9 300 000

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886 45, Av Mohamed 5,1002 Montplaisir

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2024 décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour la date du mercredi 30 octobre 2024, à 16 heures, au 45 Avenue Mohamed V Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital en numéraires d'un montant de 500.000 Dinars par l'émission de 5.000 actions d'un nominal de 100 Dinars libérées en totalité

2024402451SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

STE LYNA - INFORMATION - COMMUNICATION TECHNOLOGIES

SARL au capital 6000 dinars

Siège social : 36 Rue Enkhilet, Enkhilet Ariana

MF : 1408136K

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société STE LYNA - INFORMATION - COMMUNICATION - TECHNOLOGIES qui se tiendra le 24/10/2024, à 10 H, au Bureau de Mr Chweibi Farouk 84 Rue des Orangers Bardo.

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette réunion :

1) La Cessation d'activité de la Société.

2024402453SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour la deuxième fois à l'assemblée générale ordinaire

Des années 2020-2021-2022-2023

SOCIETE MUTUELLE DE SEMENCES ET PLANTS SELECTIONNES

45, Avenue Farhat Hached - Tunis

MF : 0033438 H/P/M000

Faute de quorum pour l'assemblée générale ordinaire des années 2020-2021-2022-2023, qui s'est tenue le jeudi 26 septembre 2024.

Le conseil d'administration de la Société mutuelles de semences et plants sélectionnés a l'honneur de convoquer pour la deuxième fois les adhérents pour assister à la réunion de l'assemble générale ordinaire des années 2020-2021-2022-2023, qui se tiendra le jeudi 24 octobre 2024 à 10H du matin à la pépinière Soukra sise à la rue du Maghreb El Arabi - Ariana, et ce pour délibérer sur l'ordre de jour suivants :

1- Approbation de l'exercice des années 2020-2021-2022-2023

2- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

3- Renouvellement de tiers des membres du Conseil d'Administration

4- Examiner l'état des pépinières et prendre les décisions nécessaires concernant les ouvriers

5- Approuver l'acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nommer un nouveau commissaire aux comptes

6- Approbation du projet des décisions l'assemblée générale ordinaire des années 2020-2021-2022-2023.

Cette annonce vaut invitation personnelle à tous les membres de la société, qui peuvent consulter les exercices des années 2020-2021-2022-2023 huit jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2024T00951SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023

Société Mutuelle de base de Services Agricoles

"EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taïeb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tél : 73681641

Fax : 73692660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023 qui se tiendra jeudi le 7 novembre 2024 à 8H à l'espace Esskifa Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2023.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2023.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2023.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2023.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026

8/ Affectation du résultat de l'exercice 2023.

9/ Election des membres du conseil d'administration.

A/ La présentation des demandes de candidature aux élections des membres du conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration du 19 octobre 2024 au 26 octobre 2024 à 17 Heures par lettre recommandée avec accusé de réception et paiement de deux cent dinars caution de gestion.

B/ Les Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2023 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 26 octobre 2024 au 5 Novembre 2024 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2024S01278SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles

"EL HOUDA" Mahdia

Tél : 73681641

Fax : 73692660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 7 novembre 2024 à 12H à l'espace Esskifa Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

NB : Le dossier de l'augmentation du capital est mis à la disposition des adhérents au siège de la société à Mahdia à partir du 26 octobre 2024 au 5 novembre 2024.

2024S01279SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société AGRIND TUNISINA dont le siège social est situé au complexe commercial Marina Yasmine Hammamet 8056 Hammamet du Gouvernorat de Nabeul a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-0002499 en date du 15 Février 2024 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de première catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistré sous le n°03318 en date du 16 Novembre 2018 qui consiste en une usine d'extraction de l'huile de grignons en utilisant de l'hexane située à la route de Karker Km 4 à la délégation de Boumerdes du Gouvernorat de Mehdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mehdia et de la municipalité de Karker.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Mehdia ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Karker ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Yassine Guermazi, gérant de la société huile d'olives regueb a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°12561/5 en date du 20 août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en l'extension d'une huilerie crée selon notre autorisation n°12.09.12 datée le 12 juillet 2012, située sur : la route Meknassy, au point de kilométrage 08.000 gouleb délégation rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation rgueb.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Chaker Dhaoui, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°12558/5 en date du 20 août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la création d'une unité de stockage pour bouteilles de gaz destinées à la consommation domestique, situé dans la zone industrielle sidi bouzid «lot n°43», du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation sidi bouzid est.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte

Je déclare Asma bent Mohsen ben Elcharif Elwergui, titulaire de la carte d'identité n°07336888 délivrée le 25/10/2019, demeurant à rue Atawatha cité Ennaser Elmnihla Ariana, que j'avais perdu un titre de propriété privé de mon père le regretté Mohsen ben Elcharif ben Abdallah Elwergui concernant le lieu d'habitation Dar EL Ikram objet de la pièce d'Identité du plan immobilier n°30519 Ariana, la caution n°1947/09 appartenant à la Lune cité Etathamen gouvernorat d'Ariana, au lieu 03 rue 1815 cité 18 Janvier Etathamen Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 01 octobre 2024.

2024T00954DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ridha Ben Mohamed Ben Abdelaziz Ibraham, titulaire de la CIN n°04018564 déclare la perte de l'acte de propriété n°15/74149, objet du titre foncier n°94820 Monastir sis à Bouhjar délégation Sayada, Lamta, Bouhjar Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhjar sous n°154 le 20/9/2024.

2024S01271DIVD2

Avis

Monsieur Yousfi Nejah annonce qu'il possède un terrain de 196 m² avec une maison sise entre route El Ain et Manzel Chaker Km 18 Bir Elmallouli Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01271DIVD2

Avis

Les héritiers de Khlifa Jarraya porte à la connaissance du public la perte de son titre d'une maison sise à la route de Tunis km 2 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2024X01274DIVD2

Avis

Madame Hbiba Ben Jméaa informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 4/8/1983 et enregistré le 11/8/1983 n°106 dressé par les notaires Mohamed Makni et Hbib Sahnoun concernant la parcelle de terre d'une superficie 933.675m, située sur la route de Gremda km 3 Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01275DIVD2

Avis

Madame Noura Mallek informe le public qu'elle a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 31/01/1982 et enregistré le 18/02/1982 n°4 dressé par les notaires Zouheir Kallel et Mohamed Hentati concernant la parcelle de terre d'une superficie 924.60m située sur la route de Tunis km 8 Sfax et elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01276DIVD2

Avis

Monsieur Mouldi Mallek et Nejah Mallek informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 21/5/2003 dressé par les notaires Monsef Bouaziz et Chahir Hachicha concernant la moitié à l'indivision d'une parcelle de terre de 250 pieds d'olivier située sur la route de Manzel Cheker km 31 Sfax et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01277DIVD2

Avis

Madame Najet Boukadi annonce qu'elle possède un terrain situé à Sfax route Agareb Km 7 Tyna son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Jebari Faten rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01279DIVD2

Avis

Hleli Fatma annonce qu'elle possède un terrain à Sfax Route Gremda km13 de surface 364m² effectué par l'acte d'achat qui était fait le 21/4/2015 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01280DIVD2

Avis

Héritiers Daoued Emna annoncent qu'ils possèdent au terrain de surface approximative 2380 m² à la route de Manzel Cheker km 3.5 Sfax effectuer par l'acte de partage qui était fait le 23/8/1975 ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01281DIVD2

Avis

Cabinet de Notariat

Maître Abdessalem Medhioub

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Magistrature

Notaire

Madame Gargouri Nissaf annonce qu'elle a perdu l'acte de propriété d'une boutique d'une superficie de 42.62 et la moitié d'un terrain d'une superficie de 598.77 m² qui est situé à la route Manzel Chaker km 5 Sfax, et il est effectué par l'acte de partage daté le 23/3/2002 et enregistré le 12/4/2002 n°M027953 à l'attestation de deux notaires Ridha Koubaa et Ahmed Maaloul. Et elle désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Abdessalem Medhioub où existe à rue Nasria Im nafoura bloc A étage 3 Ap A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2024X01282DIVD2